



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

**DECLARATION DES PRINCIPALES
INCIDENCES NEGATIVES SUR LA
DURABILITE AU TITRE DE L'ANNEE
2023**

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET
MANAGEMENT (FRANCE)

JUIN 2024



Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers :

Edmond de Rothschild Asset Management (France), LEI: 969500TIKC7USR8ZJZ49

Résumé

Edmond de Rothschild Asset Management (France), LEI : 969500TIKC7USR8ZJZ49 prend en considération les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023.

L'investissement responsable correspond pleinement aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild et nous avons choisi d'ancrer notre approche de l'investissement responsable dans les valeurs de la famille Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d'entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s'inscrit pleinement dans notre politique d'Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement. Cette prise en compte s'appuie en premier lieu sur une méthodologie d'analyse propriétaire (EdR BUILD) et se traduit dans les processus d'investissement de nos fonds labellisés ISR (article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)) et des autres fonds Article 8 SFDR.

Il est à noter que la méthodologie de calcul des principales incidences négatives (PAI) a évolué depuis 2022. En effet, Edmond de Rothschild Asset Management (France) calculait les indicateurs PAI en prenant en compte la moyenne des inventaires trimestriels des fonds concernés. Pour le calcul des indicateurs PAI pour 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a calculé les données PAI à chaque trimestre à partir des inventaires trimestriels des fonds. Les incidences reportées pour 2023 correspondent à la moyenne des PAI trimestriels.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	922 107,56	702 420,40	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Période de référence actuelle (2023) Edmond de Rothschild Asset Management a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023 (via EdR Suisse SA) actant ainsi le renforcement de son engagement climat. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild Asset Management a pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations, hors obligations souveraines) éligibles : <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'engagement initial de 70% des actifs sous gestion, • Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019, • Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 13,75 million € en 2030. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également mis à jour son approche climat, ancrant ainsi l'engagement NZAM dans une approche climat structurée, en actualisant et en explicitant sa stratégie, organisation, gestion des risques et mesures climatiques, en ligne avec les recommandations de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosures).
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	237 154,91	169 367,56	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	12 659 427,44	10 873 391,34	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	

		Émissions totales de GES	13 818 689,92	-	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77%</p> <p>Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG)</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Notre politique d'exclusion interne cible par ailleurs les secteurs à plus fort impact climatique (charbon, énergies fossiles non conventionnelles).</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants.</p>
2. Empreinte carbone		Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	707,20	680,07	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77%</p> <p>Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté à la valeur des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR)</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Un tableau de bord spécifique a été conçu pour le pilotage de nos engagements NZAM. Il permet de consulter et piloter la trajectoire de décarbonation des portefeuilles dans le scope/hors scope NZAM, par classe d'actif, secteur et portefeuille individuel. La contribution individuelle de chaque émetteur peut être identifiée. Outre une photo à un instant donné, ce tableau de bord permet de suivre la décarbonation depuis la date de référence ou sur une autre période souhaitée.</p>
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 725,19	2 675,87	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82%</p> <p>Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenus des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR)</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Comparaison historique</p> <p>L'évolution des émissions de GES est liée à l'augmentation des actifs sous gestion et à la hausse de l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements. Cela est également dû au fait que la couverture des OPC externes détenus dans les fonds gérés ait fortement augmenté en 2023.</p> <p>Notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles est restée stable.</p> <p>La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable a fortement baissé.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	6,65%	7,2%	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 89%</p> <p>Unité : Pourcentage</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources	39,84%	48,8%	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 57%</p> <p>Unité : Pourcentage</p>	<p>Concernant l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, celle-ci a augmenté du fait d'une plus forte contribution des OPC externes détenus dans les fonds gérés à ce facteur. Par ailleurs, une baisse de notre exposition dans les secteurs à fort impact climatique a été constatée (notamment due à une moins bonne couverture des codes NACE).</p>

		d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)			Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	5,40	2,77	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 42% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 18% Unité : Gigawatt par M EUR de CA Emetteur Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,13%	0,1%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 89% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 88% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf</p> <p>En 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour son approche climat en l'élargissant aux enjeux biodiversité basée sur le cadre d'analyse de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosure). Cette approche se concentre notamment sur les secteurs à fort impact climat et Biodiversité en prenant en compte les risques et les opportunités.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>En 2024, nous visons l'extension de notre politique d'exclusion aux sujets liés à la préservation de la biodiversité, en y ajoutant une politique d'exclusion concernant l'huile de palme. En effet, la déforestation étant une cause majeure de la perte de biodiversité et, parmi les causes de déforestation dont l'Union Européenne est responsable, le palmier à huile vient en premier (34%). Les risques liés à la culture et au commerce d'huile de palme sont la déforestation et la dégradation des forêts, l'appropriation des terres,</p>

						les violations des droits humains. La certification RSPO (table ronde sur l'huile de palme durable) avec les exigences les plus strictes est la seule mesure d'atténuation des risques sur laquelle nous avons basé notre critère d'exclusion. Les controverses révèlent des risques environnementaux et ou sociaux. Par ailleurs, cet indicateur sera intégré en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants de fonds ESG.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01	6,96	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 1%</p> <p>Unité : Tonnes par M EUR</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Les enjeux liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sont intégrés dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Empreinte Environnementale.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,16	0,01	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 66%</p> <p>Unité : Tonnes par M EUR</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>La gestion des déchets est intégrée dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Empreinte Environnementale.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants.</p>

INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,01%	0,4%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 89% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Période de référence actuelle (2023) Les principes du pacte mondial des Nations Unies sont intégrés dans notre modèle d'analyse EdR BUILD. En effet, les droits humains sont depuis des années une préoccupation forte de notre approche Investissement Responsable. Depuis mi 2023, la prise en compte de ces principes, prend la forme d'une liste d'exclusion ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies. L'absence de politique permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier G et en particulier du sous-pilier Ethique des affaires et droits fondamentaux.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	23,39%	0,3%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 88% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Période de référence suivante (2024) Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants. Comparaison historique La donnée a beaucoup varié entre 2022 et 2023, davantage d'entreprises ont été identifiées comme n'ayant pas de politique de contrôle des principes de l'UNGC et de l'OCDE.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	3,65%	2,9%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 25% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Période de référence actuelle (2023) L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé et la mixité au sein des organes de gouvernance sont intégrés dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD respectivement dans le pilier S (sous-pilier : Management des Ressources Humaines) et le pilier G (sous-piliers : Conseil d'Administration et comité exécutif).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31,32%	28,2%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : Pourcentage	Edmond de Rothschild Asset Management (France) a inclus des critères de mixité au sein des organes de gouvernance dans sa politique de vote depuis 2017. Et ce souci de mixité se reflète par ailleurs dans notre politique de vote qui vise plus de diversité et de

					Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	<p>transparence au sein des Conseils d'Administration et des organes de direction générale. En effet, en matière de diversité des genres au sein du conseil d'administration, Edmond de Rothschild Asset Management (France) votera contre la nomination d'un administrateur si cette dernière vient dégrader le ratio du pourcentage de femmes au sein du conseil sous la barre des 30%.</p> <p>Par ailleurs, conformément à la loi française Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les personnes décisions d'investissement de 30% d'ici 2030.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>Les variations pour ces deux indicateurs PAI sont globalement faibles.</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 90%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 89%</p> <p>Unité : Pourcentage</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre les armes controversées et nous ne sommes donc pas exposés à ce type d'armes.</p> <p>Pour plus de détails: https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsable-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>La liste d'exclusion Armes Controversées sera revue et mise à jour en 2024.</p>
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	19,80	250,13	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Un suivi de cet indicateur est effectué manuellement par les gérants concernés dans le cadre du processus d'investissement des fonds concernés.</p>

					Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenus des entreprises (en millions d'euros) (GWh/M EUR) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	<p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>La valeur de cet indicateur a diminué car l'investissement souverain en 2023 a diminué dans les fonds concernés.</p>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	5	3	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p> <p>Unité : Nombre</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Cet indicateur PAI n'est pas suivi par les gérants concernés, mais suivent d'autres indicateurs sociaux.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs. Une revue sera faite en 2024 afin d'étudier la faisabilité de mettre en place le suivi de cet indicateur.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.</p>
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,1%	0,1%	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 4%</p> <p>Unité : Pourcentage</p> <p>Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
------------------------	--	---	-----	-----	-----	-----

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (Tableau 2)						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris l'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	29,6%	35,6%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 89% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 88% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Ce PAI est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier des sous-piliers : Management du risque Environnemental et Empreinte Environnementale.</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>Ces indicateurs PAI pour les principaux fonds Article 8 SFDR ont été intégrés en 2024 dans un tableau de suivi à disposition des gérants.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>On constate une baisse des contributions notable en 2023 sur les investissements.</p>
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés (Tableau 3)						
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						

<p>Questions sociales et de personnel</p>	<p>1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail</p>	<p>4,38%</p>	<p>4.7%</p>	<p>Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 83%</p> <p>Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82%</p> <p>Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4 Finance</p>	<p>Période de référence actuelle (2023)</p> <p>Ce PAI est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier S et en particulier du pilier Management des Ressources Humaines (sous-pilier : Management de la santé & sécurité).</p> <p>Période de référence suivante (2024)</p> <p>En 2024, cet indicateur PAI va être intégré dans un tableau de suivi à disposition des gérants pour les principaux fonds Article 8 SFDR.</p> <p>Comparaison historique</p> <p>On constate une légère baisse.</p>
---	--	--	--------------	-------------	--	---

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

[Informations prévues par l'article 7]

Priorisation des politiques

Les politiques suivantes encadrent le dispositif d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour l'identification, le suivi et l'atténuation des principales incidences négatives :

Politique	Principales incidences négatives - priorités thématiques	Processus d'approbation et de révision
Politique d'investissement responsable 2024	Exclusion normatives : Armes controversées, controverses liés au Pacte mondial de l'ONU Exclusions sectorielles : Tabac, Charbon, Energies fossiles non conventionnelles Intégration ESG : Méthodologie d'analyse Propriétaire EdR Build Politiques Group : Net Zéro	Publiée en janvier 2024 Mise à jour a minima tous les 2 ans
Feuille de route Climat Approche climat et Biodiversité 2024	Changement climatique Transition énergétique Biodiversité y compris eau et déchet	La feuille de route est remplacée par l'Approche climat et Biodiversité qui sera validée en 2024.
Politique d'engagement actionnarial	Critères E, S et G	Comité Dialogue Et Engagement (avril 2024)
Politique de vote 2024	La transition énergétique, notamment la décarbonisation de nos investissements. Mixité	Comité de vote (mars 2024) Mise à jour annuellement
Politique d'exclusion	Exclusion normatives : Armes controversées, controverses liés au Pacte mondial de l'ONU Exclusions sectorielles : Tabac, Charbon, Energies fossiles non conventionnelles	Comité Exclusion (Avril 2024) Mise à jour annuellement

Edmond de Rothschild a développé depuis 2010 un modèle propriétaire d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), EDR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) qui couvre aujourd'hui environ 350 entreprises européennes. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. Afin de noter une entreprise, notre analyse ISR, basée sur un ensemble exhaustif de critères ESG, prend en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital).

EdR BUILD, grâce à sa granularité et la richesse des sources d'information utilisées, nous permet d'évaluer dans nos investissements les principales incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance ayant un impact financier potentiel telles que le climat et la transition énergétique, la biodiversité, l'eau, la réduction de la pollution, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables.

En particulier, les indicateurs climat et relatifs à l'environnement sont pris en compte dans l'analyse du pilier « Environnement » et ses sous-piliers y référant, « Management du risque environnemental », Empreinte environnementale » ainsi qu'« Innovation verte et impact environnemental des produits », ce dernier sous-pilier donnant lieu à un indicateur propriétaire « impact vert ». L'analyse inclut notamment l'appréciation des émissions de gaz à effets de serre, du respect de la biodiversité, de la consommation d'eau et du traitement des déchets.

Les indicateurs sociaux et relatifs aux employés sont pris en compte dans l'analyse des piliers Social et Gouvernance et leurs sous-piliers y référant. A ce titre, les sous-piliers tels que « Management des Ressources Humaines, « Ethiques des affaires et droits fondamentaux » et « Conseil d'Administration » incluent, entre autres, l'analyse de l'égalité homme-femme, de la diversité et de l'indépendance du Conseil d'Administration ainsi que celles d'un manque de procédures ou de violation de l'UN Global Compact. Un indicateur social propriétaire complète l'analyse.

FONDS LABELLISÉS ISR

La recherche ESG est, avec la recherche financière, intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement (définition de l'univers d'investissement, analyse fondamentale, construction de portefeuille) et constitue un critère majeur pour la sélection des titres. Par ailleurs, les fonds disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques, dont potentiellement les principales incidences négatives. La priorisation des enjeux ESG dépend des objectifs d'investissement spécifiques à chaque fonds. Par exemple les fonds ISR thématiques privilégient les enjeux relatifs à leur thématique sous-jacente).

FONDS INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG

Les gérants de portefeuille en intégration ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. En outre, des politiques d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable sont en place pour tous les fonds notamment concernant l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, le charbon, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les sociétés considérées en violation d'un des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

Gouvernance

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une stratégie Investissement Responsable depuis 2017, développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR.

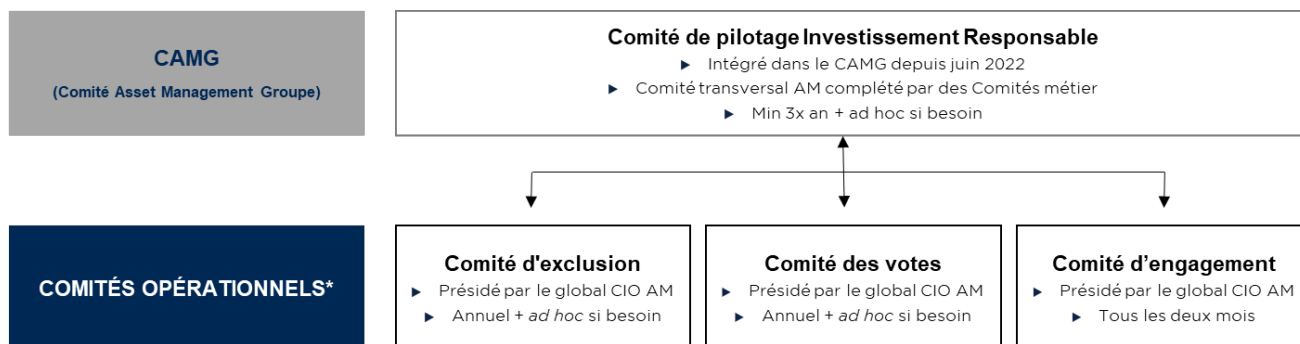
Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la stratégie en Investissement Responsable 2021-2024 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

L'impulsion stratégique a été renforcée par l'intégration du Comité de Pilotage Investissement Responsable au sein du Comité Exécutif Asset Management. Cette stratégie intègre l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi du Groupe en faveur de l'investissement durable et assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant :

- L'intégration des enjeux ESG
- Le changement climatique
- Les Ressources Humaines/la formation
- Le marketing/la communication

Concernant Edmond de Rothschild Asset Management (France), le Comité de Pilotage d'Investissement Responsable se décline au niveau opérationnel, en trois comités :

- Comité d'exclusion qui valide la politique d'exclusion et les listes d'exclusion internes
- Comité des votes qui statue sur la politique de votes et sa correcte application
- Comité Engagement qui valide la politique d'engagement, statue sur les engagements à entreprendre et assure leur suivi



*Les comités opérationnels concernent uniquement Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Méthodologies et source des données

Le calcul des indicateurs PAI est effectué par le prestataire Wizzinvest. Edmond de Rothschild Asset Management (France) lui communique les inventaires des fonds concernés ainsi que les données ESG des fournisseurs externes : MSCI et Carbon 4 Finance. Pour les investissements dans des fonds externes, Wizzinvest utilise les valeurs des indicateurs des PAI déclarées par les gérants externes dans le cadre de la publication des EET collectés par MFEX. Wizzinvest calcule les PAI au niveau des fonds sur les positions de fin de trimestre (valeur, couverture, éligibilité). Wizzinvest utilise 6 méthodes de calculs différentes : pour les émissions de GES, pour l'empreinte carbone, pour l'intensité de GES des sociétés, pour les indicateurs PAI « numériques » (ex : part de la consommation/production d'énergies de sources non-renouvelables), pour les indicateurs PAI « binaires » (ex : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles), et pour les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (ex : nombre de pays associés à la dette souveraine et qui sont sujets à des violations sociales).

Concernant la marge d'erreur dans les méthodologies de calcul utilisées, nous indiquons dans ce document la couverture des données pour chaque PAI.

Politiques d'engagement

[Informations prévues par l'article 8]

Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère le dialogue comme une des pierres angulaires de sa démarche d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au sein de sa gestion.

Nous souhaitons promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises pour améliorer la transparence et la performance des entreprises : en affinant notre compréhension des enjeux et performances des entreprises et en les encourageant à appliquer les meilleures pratiques. En effet, nous pensons fermement qu'une meilleure maîtrise des risques ESG permet de diminuer les risques financiers et d'améliorer la performance de long terme des entreprises.

Notre politique d'engagement couvre toutes les classes d'actifs tout en donnant la priorité aux entreprises européennes. Elle vise en priorité une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG, une meilleure performance opérationnelle et une meilleure stratégie en matière de durabilité. Des axes d'amélioration précis sont définis en amont et le suivi de nos engagements est rigoureux.

Nous utilisons notre méthodologie interne d'analyse EdR BUILD pour cibler les entreprises où les thèmes d'engagement. Nous portons par ailleurs une attention particulière à la thématique climat qui motive plusieurs de nos engagements.

Au-delà de l'engagement individuel, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe par ailleurs à un certain nombre d'initiatives collectives qui lui semblent les plus pertinentes en fonction de ses participations et de ses intérêts ESG.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf>

Références aux normes internationales

[Informations prévues par l'article 9]

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2010 des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) affirme publiquement son engagement en faveur de l'Investissement Responsable en adhérant aux initiatives internationales suivantes :

- Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEPFI et les PRI (Principles for Responsible Investment), qui met l'accent sur la responsabilité fiduciaire dont l'investissement responsable est une composante
- International Investor Group on Climate Change (IIGCC) depuis mai 2023¹ qui permet aux investisseurs de collaborer sur les questions de changement climatique.

Par ailleurs, nous nous référons dans notre feuille de route climat au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure), de la SBTi (Sciences Based Target Initiative).

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière de notre modèle EdR BUILD ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- Général : Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne
- Social : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT
- Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

¹ Via Edmond de Rothschild Suisse SA

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en juin 2024.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

Tél : +33 (0)1 40 17 25 25 Fax : +33 (0)1 40 17 24 42

E-mail : info@edram.fr

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332 652 536 R.C.S. Paris www.edram.fr